

AES CHEMUNEX
Société Anonyme au Capital de 2.362.341,89 euros
Siège Social : Route de DOL
35270 COMBOURG
R.C.S SAINT-MALO 331 270 678

**TEXTE DES RESOLUTIONS
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2010**

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Monsieur Thierry LEJAY et de Monsieur Frédéric SIMON,
- Nomination de Monsieur Hervé CLAQUIN, de Monsieur David MIZRAHI et de Monsieur Patrice VERRIER en qualité de nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs à conférer.

./.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Thierry LEJAY de ses fonctions d'administrateur à effet de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de nommer, à compter de la présente assemblée générale, en remplacement de Monsieur Thierry LEJAY, démissionnaire, Monsieur Hervé CLAQUIN, en qualité d'administrateur, pour une période de trois années conformément à l'article 17 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Frédéric SIMON de ses fonctions d'administrateur à effet de ce jour.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de nommer, à compter de la présente assemblée générale, en remplacement de Monsieur Frédéric SIMON, démissionnaire, Monsieur David MIZRAHI, en qualité d'administrateur, pour une période de trois années conformément à l'article 17 des

statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de nommer, à compter de la présente assemblée générale, un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Patrice VERRIER, pour une période de trois années conformément à l'article 17 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir partout où besoin sera les formalités de publicité prescrites par la réglementation en vigueur.

./..